

Fiche technique

WÖHR COMBIPARKER 556



Convient pour les parkings de logements, de bureaux et de commerces. Utilisation exclusivement réservée aux usagers réguliers informés!

Pour les usagers qui changent souvent (p.ex. dans les parkings de bureaux, d'hôtels, de commerces ou autres), des modifications de construction seront nécessaires. Veuillez impérativement consulter WÖHR!

Combiparker 556-2,0: Charge maximale par place 2000 kg (charge maximale par roue 500 kg).

Combiparker 556-2,6: Charge maximale par place 2600 kg (charge maximale par roue 650 kg).

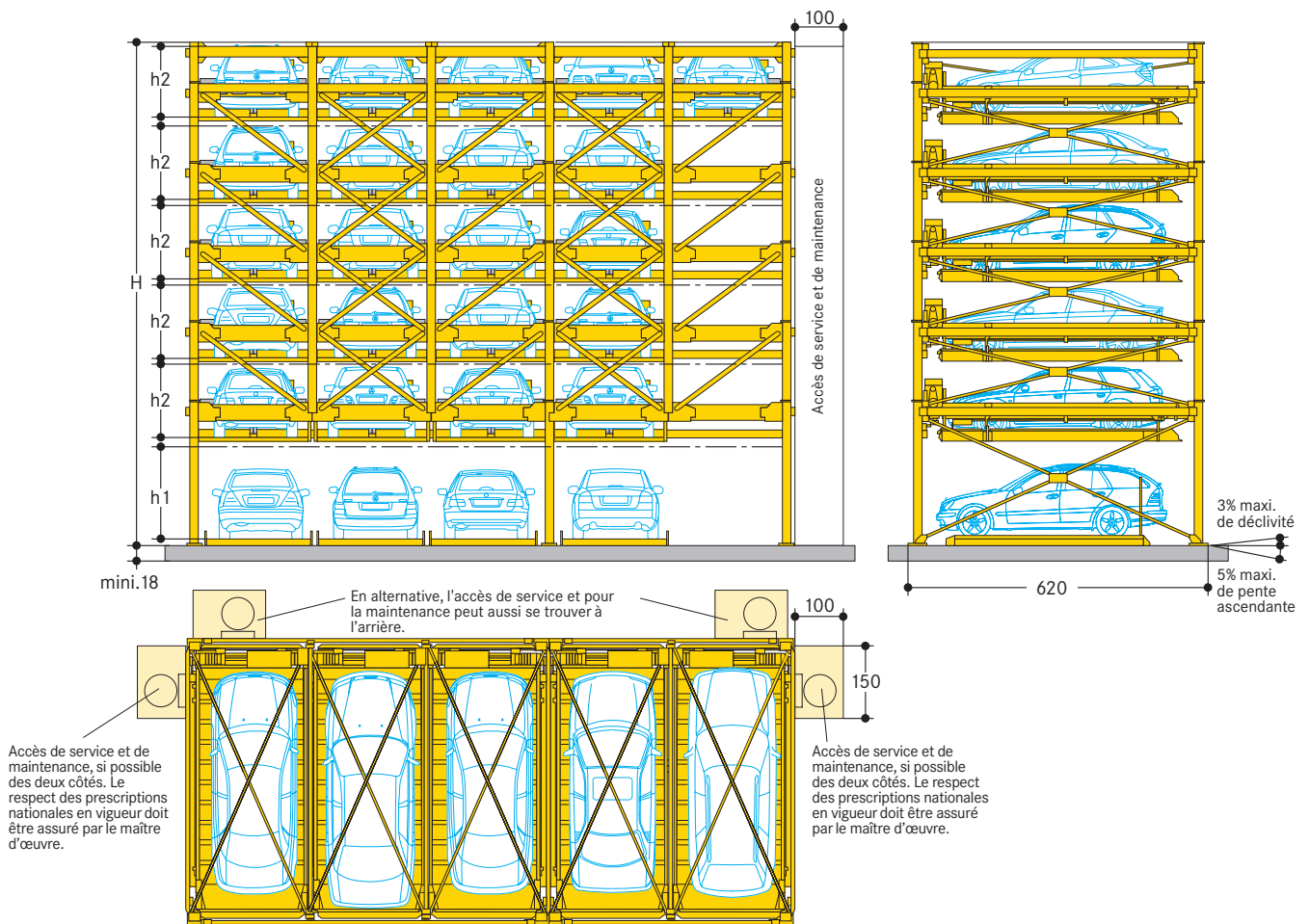
Les plates-formes sont accessibles en position horizontale.



■ Remarques

1. Les dimensions de construction doivent être définies en accord avec WÖHR avant le début des travaux.
2. Conformément à la norme DIN EN 14010, la livraison sera effectuée avec porte de fermeture.
3. Longueur maximale de voiture 500 cm pour une longueur d'installation de 620 cm. Largeur de voiture de 190 cm pour une largeur de plate-forme de 250 cm. Pour les grandes berlines, nous recommandons une largeur de plateforme de 260 à 270 cm minimum.
4. Des goulottes/renformis ne sont pas possibles dans le passage du sol de la fosse aux murs. Si des goulottes sont nécessaires, les installations devront être plus étroites ou les fosses plus larges.
5. Sous réserve de modifications de construction. Sous réserve de modifications de détails d'exécution, de procédés et de standards en raison du progrès technique et des directives concernant l'environnement.

■ Dimensions



■ Type standard 556 (200/160)

Hauteur de véhicules h1	Hauteur de véhicules h2
200	160
Niveaux	Hauteur H*
3	580
4	757
5	935
6	1103

■ Type confort 556 (200/180)

Hauteur de véhicules h1	Hauteur de véhicules h2
200	180
Niveaux	Hauteur H*
3	620
4	817
5	1015
6	1203

■ Type confort 556 (200/200)

Hauteur de véhicules h1	Hauteur de véhicules h2
200	200**
Niveaux	Hauteur H*
3	660
4	877
5	1095

** Hauteur de véhicules 200 cm: veuillez impérativement consulter WÖHR!

■ Type compact 556 (200/150)

Hauteur de véhicules h1	Hauteur de véhicules h2
200	150
Niveaux	Hauteur H*
3	560
4	727
5	895
6	1053

Prêtez attention à la hauteur restreinte du passage et des voitures!

■ Type compact 556 (150/150)

Hauteur de véhicules h1	Hauteur de véhicules h2
150	150
Niveaux	Hauteur H*
3	510
4	677
5	845
6	1003

Prêtez attention à la hauteur restreinte du passage et des voitures!

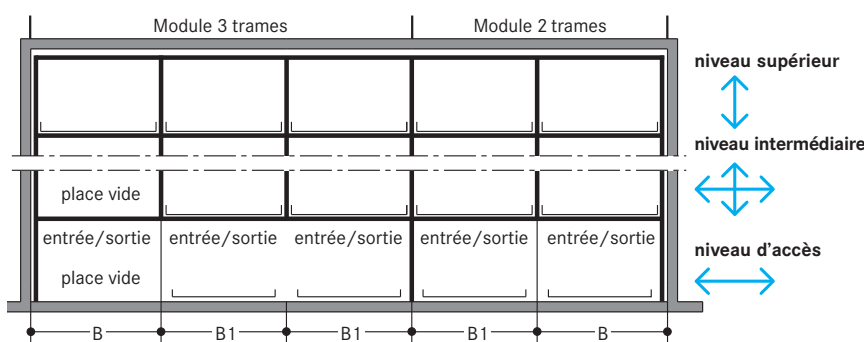
■ Nombre de places de parking

Niveaux	2	3	4	5
	Trames	Trames	Trames	Trames
3	4	7	10	13
4	5	9	13	17
5	6	11	16	21
6	7	13	19	25

3 rangées les unes derrière les autres: veuillez impérativement consulter WÖHR!

* L' hauteur H est réduite de 10 cm pour des systèmes installés dans un bâtiment, à condition que le système soit fixé à la structure du bâtiment.

■ Cotes de largeur



Une entrée/sortie est nécessaire pour chaque trame.

Encombrement B	B1	pour largeur intérieure de plate-forme niv. supérieur	largeur intérieure de plate-forme niv. d'accès
270	250	230	207*
280	260	240	217*
290	270	250	227*
300	280	260	227*
310	290	270	227*

Pour les plates-formes des niveaux supérieurs, des aides au positionnement sont placées dans la zone des roues avant. Elles limitent la largeur de plate-forme d'environ 12 cm de chaque côté.

* La zone d'accès au véhicule pour les plates-formes du niveau d'accès augmente à gauche de 35 cm minimum

Tolérances de planéité

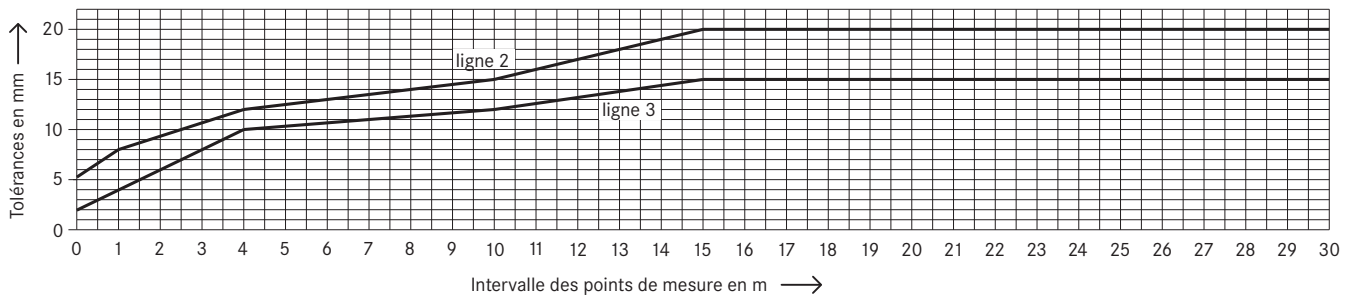
Selon la norme DIN EN 14010, l'écart entre les bords inférieurs extérieurs des plates-formes de stationnement et le sol du garage ne doit pas dépasser 2 cm.

Afin de respecter ces exigences et pour obtenir la planéité du sol nécessaire, les tolérances de planéité du sol fini selon la norme DIN 18202, tableau 3, ligne 3 ne devront pas être dépassées. C'est pourquoi, il est indispensable que le maître d'œuvre fasse effectuer un nivellement.

Extrait de la DIN 18202, tableau 3

Colonne	1	2	3	4	5	6
Ligne	Référence	Cote témoin comme valeur limite en mm avec intervalles des points de mesure en m jusqu'à*				
		0,1	1	4	10	15
2	Les surfaces non finies de plafonds, de béton de fondation et de planchers devant répondre à des exigences plus sévères, par ex. pour recevoir des chapes flottantes, des sols industriels, des carrelages et dallages, des chapes composites. Les surfaces finies pour usages secondaires, par ex. pour des locaux de stockage ou caves.	5	8	12	15	20
3	Les sols à surface finie, par ex. chapes utilitaires destinées à recevoir des revêtements de sol, carrelages, revêtements mastiqués et collés.	2	4	10	12	15

* Les valeurs intermédiaires figurent sur le diagramme et devront être arrondies en mm.



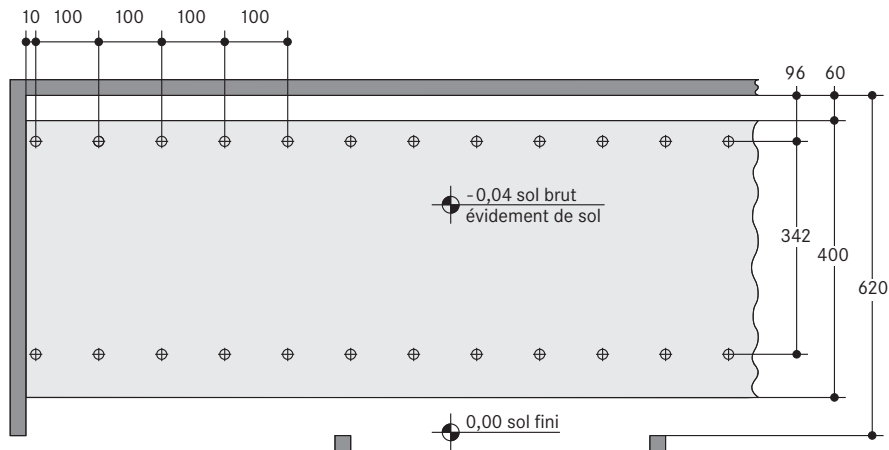
Points de mesure

Pour vérifier la planéité d'une surface, indépendamment de sa position et de son inclinaison, des cotes témoin sont prises entre deux points de mesure sur cette surface. Généralement, lorsque la société WÖHR vérifie la planéité du sol, des mesures sont seulement prises dans les zones dont la planéité présente visiblement des défauts.

Pour vérifier uniformément la planéité de la surface du sol, on a fixé ci-après les points de mesure et de contrôle:

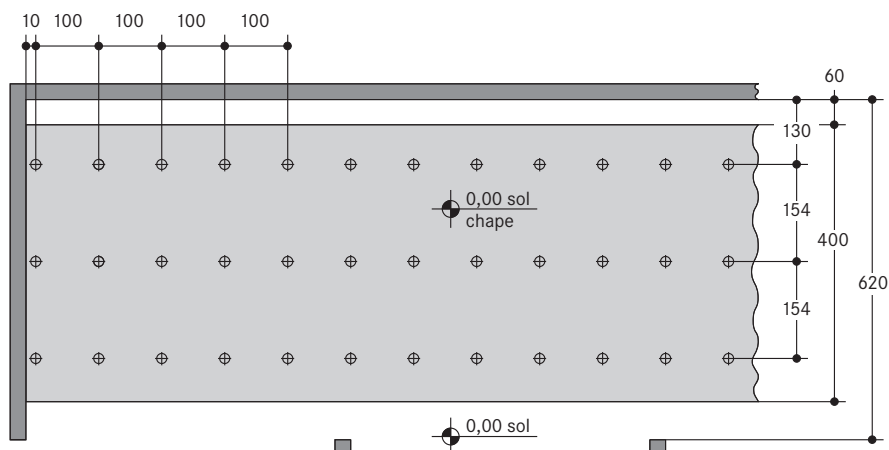
- pour un sol brut
- pour un sol fini

a) Plan pour un sol brut. Évidement du sol de 4 m de large



⊕ Points de mesure distants de 100 cm sur la longueur, destinés à vérifier les défauts de planéité selon la norme DIN 18202, tableau 3, ligne 2 ou selon le diagramme

b) Plan pour un sol fini après réalisation de la chape



⊕ Points de mesure distants de 100 cm sur la longueur, destinés à vérifier les défauts de planéité selon la norme DIN 18202, tableau 3, ligne 2 ou selon le diagramme

Construction du sol et installation des rails · Évacuation d'eau

Charge exercée sur le rail par une charge mobile de 10 kN maxi. par galet de roulement.

La planéité du sol brut devra être conforme aux exigences de la norme DIN 18202, tableau 3, ligne 2. Une fois le sol brut vérifié, les rails de nivellement sont posés à partir du point le plus élevé.

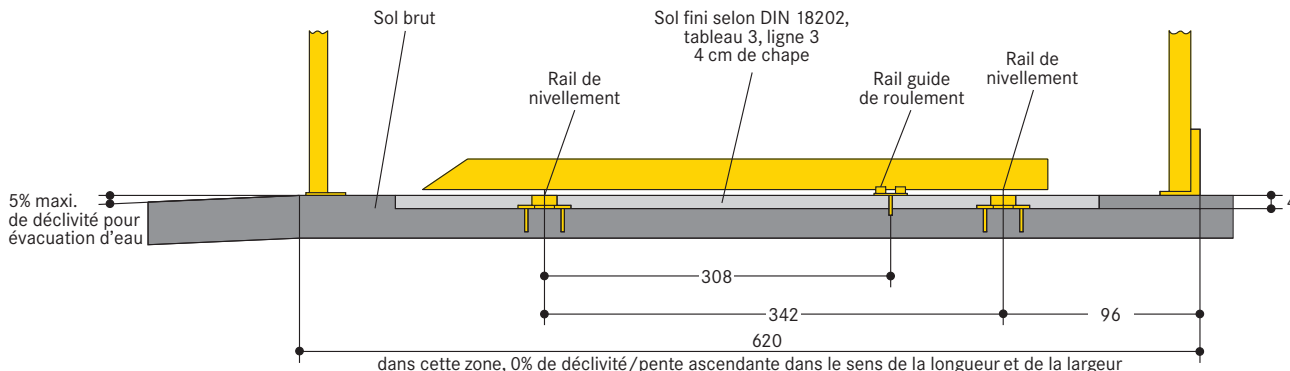
Le calage et la fixation des rails de nivellement sont effectués aux points de fixation prévus à cet effet. Pour la pose des rails, le maître d'œuvre devra exécuter, pour chaque installation de rails, un trait de niveau permanent.

Une chape bien plane devra être coulée par le maître d'œuvre à hauteur des rails de nivellement. Ne pas utiliser d'asphalte coulé!

Lorsque la chape aura été coulée, le rail guide de roulement sera fixé au sol par chevilles à expansion. Planéité selon la DIN 18202, tableau 3, ligne 3.

Aucun joint souple ni joint de séparation du bâtiment ne devra se trouver dans la zone des rails.

En raison des contraintes d'ordre technique, il ne pourra y avoir aucune déclivité d'évacuation d'eau sur l'ensemble de l'installation de Combi-parker 556



Travaux électriques/Armoire de commande

1. Raccordements 230/400 V, 50 Hz, triphasé. Le fusible ou coupe-circuit automatique à action lente 3 x 25 A (selon DIN VDE 0100 partie 430 ou réglementations locales correspondantes).
2. Selon la DIN EN 60204, les installations doivent être raccordées par le maître d'œuvre à la liaison équipotentielle de protection. Un raccordement est à prévoir à une distance de 10 m.
3. Pour un télédiagnostic (option), une ligne DSL avec accès internet est nécessaire sur l'armoire de commande.
4. Le maître d'œuvre devra fournir un emplacement de 150 x 130 x 220 cm (profondeur/largeur/hauteur) pour l'armoire de commande.

Mise à la terre et compensation de potentiel

Le maître d'œuvre devra prévoir, dans la zone d'emplacement de l'armoire de commande, une possibilité de raccordement à la prise de terre, car le raccord de circuit de terre dans l'armoire de commande doit être connecté à la prise de terre par une ligne aussi courte que possible. Dans la zone

d'installation de la charpente en acier, le maître d'œuvre devra prévoir des prises à la terre au moins tous les 10 à 20 m (ou aux intervalles définis dans le concept de protection contre la foudre), car l'ensemble de la charpente en acier doit être mis à la terre par des lignes aussi courtes que possible.

Tableau de commande

1. Tableau de commande avec lecteur RFID intégré, clavier 10 touches et affichage de texte pour guider l'utilisateur.
2. Emplacement sur l'un des poteaux métalliques ou sur une paroi adjacente.

Utilisation de l'installation

1. Fonctionnement automatique de l'installation dès que toutes les portes sont entièrement fermées.
2. Sélection des places de stationnement par transpondeur ou télécommande.

Installation en plein air

Pour une installation en plein air, des revêtements de façade sur tous les côtés ainsi qu'une toiture seront nécessaires.

Des éléments de façade d'un poids n'excédant pas 30 kg/m² pourront être fixés par le maître d'œuvre sur

l'ossature métallique autoportante du Combi-parker.

La toiture pourra reposer sur cette ossature métallique avec un poids n'excédant pas 50 kg/m². Pour coordonner la fixation de la façade et de la toiture, veuillez contacter WÖHR.

Température

Zone d'utilisation de l'installation: de +5° à +40°C. Humidité de l'air: 50% à +40°C. En cas de conditions divergentes, veuillez consulter WÖHR (si nécessaire, l'armoire et l'élément de commande devront être chauffés/refroidis).

Déclaration de conformité

Les systèmes proposés sont conformes à la Directive européenne 2006/42/CE relative aux machines et à la DIN EN 14010.

Éclairage (maître d'œuvre)

Dans la zone de transfert 500 Lux mini. (cf. EN 1837:1999). Dans la zone de l'installation 50 Lux mini. (cf. EN 81-1:1998).

Mesures d'insonorisation

Base : DIN 4109 «Insonorisation en bâtiment» Nov. 1989. Conformément à cette norme, une insonorisation suffisante contre la transmission de bruits d'impact et de bruits aériens doit être incorporée aux machines, installations et appareils communs. Le niveau sonore ne doit pas dépasser 30 dB(A) la nuit dans les pièces habitées et les chambres à coucher.

Insonorisation des bruits aériens
Notre version standard satisfait en règle générale aux exigences de la DIN 4109 si le niveau d'insonorisation du corps du bâtiment est d'un

minimum de R'_w 57 dB (A).

Insonorisation des bruits d'impact
WÖHR propose des mesures supplémentaires pour réduire la transmission des bruits d'impact. (Veuillez demander un devis séparé à ce sujet auprès de la société WÖHR). Nous recommandons une concertation entre un expert en insonorisation et la société WÖHR sur d'éventuelles mesures supplémentaires pour l'insonorisation des bruits d'impact.

Protection contre les incendies (maître d'œuvre)

Les mesures de prévention contre les risques d'incendie devront être prises par l'architecte en concertation avec le service de l'urbanisme ou de la protection contre les incendies.

Accès de maintenance

Pour la maintenance de l'installation, le maître d'œuvre devra prévoir un accès de maintenance à tous les niveaux par escaliers ou échelles.

Maintenance

WÖHR et nos partenaires à l'étranger disposent d'un réseau de montage et de service après-vente. Des maintenances annuelles sont effectuées dans le cadre d'un contrat de maintenance.

Prévention de dommages par corrosion

Indépendamment de la maintenance, il faudra régulièrement exécuter les travaux définis dans les instructions de nettoyage et d'entretien des systèmes de parking WÖHR.

Nettoyer les pièces galvanisées et les plates-formes en enlevant la saleté, les dépôts salins et autres pollutions (risque de corrosion).

Le garage devra toujours être bien aéré.

Statique et construction

La charpente en acier est le cadre porteur du convoyeur et des palettes. Elle est fixée au sol par chevilles à expansion. La qualité de béton nécessaire devra être de C25/30.

Les indications de statique peuvent être demandées auprès de la société WÖHR pour chaque projet.

Dimensions

Toutes les cotes sont des dimensions finales minimales. Il conviendra en outre de tenir compte des tolérances définies dans le cahier des charges pour l'octroi des travaux du bâtiment (en Allemagne VOB Partie C / DIN 18330, 18331) ainsi que dans la norme DIN 18202.

Garde-corps

Dans le cas où des voies de circulation seraient situées à côté ou derrière le Combi-parker, des garde-corps conformes à la norme DIN EN ISO 13857 devront être fournis par le maître d'œuvre. Ceci est également valable pour la phase de construction du bâtiment.